



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la cohésion sociale

Service des droits
des femmes et de l'égalité

Actualité de l'égalité entre les femmes et les hommes 6 janvier 2022

Accélérer l'égalité économique et professionnelle

La [loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle](#) a été promulguée le 24 décembre et publiée au *Journal officiel* du 26 décembre. La proposition de loi avait été déposée le 23 mars 2021 par la députée Marie-Pierre RIXAIN. La loi comporte des mesures pour **améliorer le quotidien des femmes** : faciliter l'autonomie financière des femmes en instaurant l'obligation de verser le salaire ou les prestations sociales sur un compte bancaire ou postal dont le salarié ou le bénéficiaire est le détenteur ou le codétenteur ; faciliter le retour dans l'emploi des mères en améliorant l'insertion professionnelle des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant, en reconnaissant les crèches à vocation d'insertion professionnelle. Les accords sur le télétravail devront également préciser les conditions d'accès des salariées enceintes au télétravail. Afin de « lutter contre les biais de genre » dans les choix professionnels, la loi prévoit la publication d'ici deux ans d'un **index de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes** par les établissements d'enseignement du supérieur pour chacune de leurs formations. Mesure phare du projet de loi, **des quotas dans les postes de direction des grandes entreprises** sont instaurés. Les entreprises de plus de 1000 salariés devront publier chaque année sur leur site internet les écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi leurs cadres dirigeants et les membres de leurs instances dirigeantes. L'objectif est d'imposer des quotas de 30 % de femmes cadres-dirigeantes et de 30 % de femmes membres des instances dirigeantes en 2027, puis d'atteindre des quotas de 40 % en 2030. Enfin, **l'entrepreneuriat des femmes est favorisé** : la loi contient plusieurs mesures pour garantir l'accès des femmes entrepreneures à l'investissement.



[Retrouver la présentation complète sur le site de la vie publique](#)

Action gouvernementale

Mis en place dans la fonction publique d'État depuis 2019, le **fonds en faveur de l'égalité professionnelle** (FEP) entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a rencontré un grand succès et son bilan est jugé positif. Comme annoncé par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques lors du comité de suivi de l'accord du 22 juillet 2021, le dispositif est étendu aux versants territorial et hospitalier de la fonction publique à compter de 2022 comme l'indique la [circulaire du 14 décembre 2021 relative à l'appel à projets du fonds en faveur de l'égalité professionnelle dans les trois versants de la fonction publique](#). Le FEP permet d'accompagner les services de l'État dans la mise en place de projets visant à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Il soutient financièrement les projets ayant un caractère partenarial, voire interministériel ; ayant éventuellement un caractère participatif, quelle que soit la forme de cette participation, et favorisant l'association directe des agents ; les plus aisément capitalisables et reproductibles.

Élisabeth MORENO, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, et Joël GIRAUD, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ruralité, ont présenté le 21 décembre les associations lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour **l'égalité**



entre les femmes et les hommes en milieu rural. Les femmes sont souvent confrontées dans ce milieu à des situations particulières d'isolement et de difficultés de mobilité, d'accès à l'information et à leurs droits, ainsi que de précarité et d'accès à l'emploi, ou encore d'accès aux services publics. Les ministres ont chaleureusement félicité les associations sélectionnées pour la qualité, l'efficacité et le sens des projets qu'elles ont présentés. Opéré conjointement par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la direction générale de la cohésion sociale, cet appel à manifestation d'intérêt a permis aux associations de recevoir un soutien financier de l'État pour un montant total de 500 000 euros en 2021. Aussi, afin de préserver cette dynamique en faveur des territoires ruraux, le Gouvernement lancera dès début 2022 le second AMI pour sélectionner la seconde vague de projets associatifs.

[Retrouver le communiqué complet et la liste des lauréats](#)

Journal officiel

La [loi n° 2021-1679 du 17 décembre 2021 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraites agricoles les plus faibles](#) a été publiée au *Journal officiel* du 18 décembre.

Un [arrêté du 21 décembre 2021 portant extension de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2019-2023](#) dans la branche professionnelle des industries électriques et gazières et de son avenant portant révision de l'accord a été publié au *Journal officiel* du 30 décembre.

Le [décret n° 2021-1725 du 21 décembre 2021 modifiant les conditions de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature](#) a été publié au *Journal officiel* du 22 décembre.

Le [décret n° 2021-1820 du 24 décembre 2021 relatif aux mesures de surveillance applicables lors de leur libération aux auteurs d'infractions commises au sein du couple](#) a été publié au *Journal officiel* du 28 décembre. Le texte précise notamment les modalités d'application des dispositions du code de procédure pénale prévoyant des mesures de surveillance à l'égard des personnes non incarcérées, afin de renforcer la protection des victimes de violences ou d'infractions commises au sein du couple.



Le [décret n° 2021-1775 du 24 décembre 2021 relatif à la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État](#), aux délégués ministériels à l'encadrement supérieur et au comité de pilotage stratégique de l'encadrement supérieur de l'État a été publié au *Journal officiel* du 26 décembre.

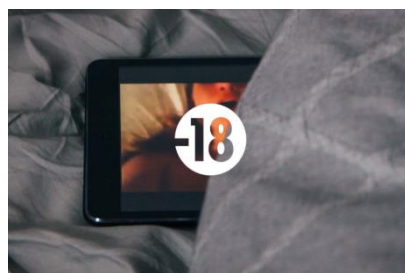
Un [arrêté du 27 décembre 2021 relatif à la mise en œuvre du dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et des situations de souffrance au travail dans les services du Premier ministre](#) a été publié au *Journal officiel* du 1^{er} janvier 2022.

Le [décret n° 2021-1934 du 30 décembre 2021](#) relatif à l'expérimentation relative à l'exercice des interruptions volontaires de grossesse instrumentales en établissements de santé par des sages-femmes a été publié au *Journal officiel* du 31 décembre.

Sénat

Une [proposition de loi visant à assurer le respect des principes de la laïcité dans le sport](#) de Michel SAVIN, Bruno RETAILLEAU, Stéphane PIEDNOIR, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO et plusieurs de leurs collègues a été déposée au Sénat le 8 décembre 2021.

Lors de [sa séance du 8 décembre 2021](#), la **délégation aux droits des femmes du Sénat** a acté un changement de sa thématique de travail pour 2021-2022 (la prostitution des mineur·es) pour réorienter ses travaux vers une autre thématique : la **pornographie**, en l'abordant comme une industrie dans sa globalité. S'agissant de la relation entre la pornographie et les droits des femmes, il a semblé à la délégation que deux angles pourraient notamment être abordés : celui des conditions dans lesquelles les actrices de films pornographiques font l'objet d'une exploitation à des fins sexuelles et celui de la représentation de la sexualité dans ces films et de son influence sur les jeunes qui y ont un accès de plus en plus précoce et généralisé. « À beaucoup d'égards, la pornographie apparaît aujourd'hui comme une violence à l'encontre des femmes, qui ne dit pas son nom », a souligné Annick BILLON, présidente de la délégation.



Assemblée nationale

Le 4 janvier, un débat sur l'application de la loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre **les violences au sein de la famille** s'est tenu en séance publique à l'Assemblée nationale à la demande du groupe LR. L'ensemble des groupes parlementaires s'est exprimé sur le sujet.

Retrouver [le débat en vidéo](#) sur le site de l'Assemblée et [le compte rendu écrit du débat](#).

La délégation aux droits des femmes organise une conférence à l'occasion de la venue du docteur Denis MUKWEGE, gynécologue, créateur de la Fondation Panzy (Bukavu, Congo) et prix Nobel de la paix. Cette conférence se déroulera **le mercredi 12 janvier** de 15 heures à 18 heures, dans les locaux de l'Assemblée nationale et pourra être suivie [en ligne et en direct sur le portail vidéo de l'Assemblée nationale](#).



Le 21 décembre, Marie-Pierre RIXAIN et plusieurs de ses collègues ont déposé [une proposition de loi relative à la lutte contre la précarité menstruelle](#) (sur le sujet lire AEFH des 11 janvier, 26 février et 12 juin 2021).

Le 14 décembre, Julien BOROWCZYK et plusieurs de ses collègues ont déposé [une proposition de résolution](#) visant à reconnaître et prendre en charge les complications suite à la pose et au retrait des implants de stérilisation définitive Essure.

Le 22 décembre 2021, Sébastien JUMEL et plusieurs de ses collègues ont déposé [une proposition de résolution](#) pour la reconnaissance et la prise en charge intégrale d'une nouvelle technique de reconstruction aréolaire suite à un cancer du sein.

Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) est la nouvelle autorité administrative indépendante française qui résulte de la fusion le 1^{er} janvier 2022 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) prévue par la [loi relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique](#) publiée le mardi 26 octobre 2021 au *Journal officiel*. Guillaume BLANCHOT est nommé directeur général de l'Arcom à compter du 1^{er} janvier (JO du 4 janvier).

Initiatives

« À nos anges » est une micro-crèche de dix berceaux, située à Plaisir (78) qui a ouvert ses portes en février 2021. Sa particularité : un engagement dans la lutte contre les violences intra-familiales avec un « **berceau inclusif** » réservé à l'accueil occasionnel d'un enfant dont le parent a besoin de temps pour effectuer les démarches du parcours de sortie des violences intrafamiliales. Une initiative portée par Géraldine CHAMOUARD, la gestionnaire de cette structure pas comme les autres, soutenue par la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des Yvelines, la préfecture des Yvelines (FIPD) et le Conseil régional Île-de-France. Signalons qu'une nouvelle micro-crèche « À nos anges » ouvrira à Rambouillet en mars 2022.



[Visiter le site de la crèche À nos anges](#)



Face aux inégalités d'accès à l'espace public, notamment la nuit pour les femmes, et au manque de prise en compte de l'expertise d'usage des femmes dans les projets d'aménagement, l'idée s'est imposée d'améliorer la prise en compte du genre dans l'aménagement et l'animation de l'espace public. Forte de ces constats, la ville de Paris a entrepris depuis 2016 un long et patient travail de sensibilisation et de formation. La ville a lancé en mai dernier, [un nouveau guide « Genre & espace public »](#). Ce manuel de bonnes pratiques propose une approche égalitaire et mixte des politiques urbaines et s'articule autour de 47 bonnes pratiques sous forme de fiches-actions synthétiques. La ville, qui a également organisé en 2021 une série de petits déjeuners virtuels intitulés les « Réveils du genre », a reçu un Prix Territoria d'argent dans la catégorie « Territoires innovants » pour l'ensemble de cette production. Par la suite, l'idée est d'enrichir ce guide en collectant de nouvelles bonnes pratiques, pour constituer une source « open data » facilement utilisable par les porteurs de projets (collectivités à l'échelle municipale, départementale ou régionale).



Le jury du [prix Artemisia 2022](#) de la bande dessinée féminine a dévoilé [sa sélection officielle le 23 décembre](#). Sur l'ensemble des bandes dessinées publiées cette année, 15 ouvrages réalisés par des femmes ont été retenus. La proclamation des prix aura lieu comme chaque année le 9 janvier prochain. L'association Artemisia a été fondée en 2007 par Jeanne PUCHOL et Chantal MONTELLIER pour récompenser chaque année des albums réalisés par une ou plusieurs femmes. L'objectif du prix est de rendre visible la production des autrices de bande dessinée. Notons que le nom du prix est un hommage à l'artiste italienne Artemisia Gentileschi et que le prix est remis chaque année le 9 janvier, date anniversaire de la naissance de Simone de Beauvoir. À suivre...

Un événement intitulé « **Femmes et médias, où en est-on ?** », qui sera introduit par Elisabeth MORENO, se

tiendra le mercredi 19 janvier à l'université Panthéon-Assas. Cette journée sera l'occasion de présenter les résultats du Global Media Monitoring Project (GMMP), la plus vaste étude internationale sur le genre et les médias –

soutenue par le SDFE – par Marlène COULOMB-GULLY et Cécile MÉADEL, coordonnatrices du GMMP pour la France, puis de débattre sur le thème « Rester ou partir, faut-il choisir ? ». La conférence sera conclue par Laura MIRET du collectif Prenons la Une.



[Inscription obligatoire à cette adresse](#)

International

Alors que des milliers d'opposants contre le coup d'État militaire du 25 octobre continuaient de manifester au Soudan, plusieurs femmes auraient été agressées sexuellement, a déploré le 21 décembre le Bureau des droits de l'homme de l'ONU qui [dénonce l'utilisation des violences sexuelles comme arme de répression massive à Khartoum](#).

Début janvier, l'ONU a mis en ligne deux témoignages. Le premier titré « [Combattre les stéréotypes pour prévenir la violence à l'égard des femmes en Azerbaïdjan](#) » sur la militante azerbaïdjanaise Maryam MAJIDOVA qui se bat pour améliorer l'égalité des sexes dans son pays et relever les défis quotidiens auxquels sont confrontées les femmes et les filles. Le second, « [Une entrepreneure aide les femmes du Moyen-Orient à prospérer dans l'économie numérique](#) » donne la parole à Mona ATAYA, une femme palestino-libanaise basée aux Émirats arabes unis qui gère le plus grand marché en ligne pour les mères du Moyen-Orient.

Quatre événements en matière de droits des femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes sont d'ores et déjà inscrits à l'agenda de la **présidence française de l'Union européenne** : une [réunion informelle du groupe de haut niveau sur l'intégration du genre](#), le 28 janvier ; une [conférence ministérielle sur l'autonomisation économique des femmes, clé de l'égalité des droits](#), le 30 janvier ; un colloque intitulé « [Pour une Europe féministe : quels enjeux à l'heure de la présidence française de l'Union européenne ?](#) », le 2 mars ; et un [Forum Égalité pour des solutions pour l'égalité de genre en Europe](#), le 9 et 10 mars.

Le SDFE vous adresse ses meilleurs vœux pour 2022

